

APPA

ASSOCIATION  
DES PSYCHOTHÉRAPEUTES  
PSYCHANALYTIQUES  
DU QUÉBEC

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF ET DU  
COMITE D'ADMISSION TENUE LE 23 SEPTEMBRE 1990.

Présences: Hubert Van Gijseghem  
Robert Pelletier  
Denise Bourgault  
Elyse Michon  
Robert Pelsser  
Nicole Lanouette  
Réal Laperrière.

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Informations:

a) Colloque:

Robert Pelsser confirme la date du prochain colloque: vendredi 24 mai 1990 à l'hôtel Ramada-Renaissance, rue du Parc. Robert a confirmé la réservation de la salle.

Aperçu des contacts effectués auprès des conférenciers suggérés:

ont refusé : Genevière Deviller  
Alannah Furlong  
Elyse Michon.

en suspend : André Lussier  
Pierre Drapeau  
Jacqueline Prud'homme  
Noel Montgrain.

b) Activités scientifiques:

Denise Bourgault poursuit l'élaboration du calendrier des conférences et présentations de cas.

3. Comité d'Admission:

Une réflexion s'amorce sur la revision des critères d'admission et sur les modalités d'admission des membres à l'A.P.P.Q..

appa

ASSOCIATION  
DES PSYCHOTHÉRAPEUTES  
PSYCHANALYTIQUES  
DU QUÉBEC

2/....

La question fondamentale est de savoir si l'A.P.P.Q. se doit d'être garante de la qualification de ses membres. Si oui, quels sont les mécanismes à sa disposition pour permettre une évaluation judicieuse de la formation et de la pratique de ses membres.

La discussion fait ressortir qu'il est difficile d'exercer un contrôle sur la qualité de la pratique psychothérapeutique des membres. Toutefois, l'A.P.P.Q. se doit d'être garante "... sur ce que peuvent faire ses membres... et non pas... sur comment ils le font...", disait Hubert. S'il est plus difficile d'évaluer la pratique, il nous est possible d'évaluer avec pertinence la formation de nos membres par nos critères d'admission. L'A.P.P.Q. veut donc se donner les moyens d'améliorer et de resserrer l'évaluation des candidats.

A) Questionnaire d'admission:

Récemment Elise Michon a élaboré et proposé un questionnaire d'admission qui est jugé complet et pertinent. L'utilisation de ce questionnaire a démontré son efficacité car il permet de recueillir une meilleure information et dessine déjà le profil psychanalytique du candidat.

Discussion recueillie autour du questionnaire.

- a) Le diplôme de 1er cycle demeure exigé et devrait être ajouté et inscrit dans les critères d'admission émis dans les statuts et règlements. Toutefois une formation académique moindre n'apparaît pas un facteur d'exclusion. A la demande du candidat, ce dossier pourra être porté à l'étude. Toute autre formation pertinente pourra être jugée satisfaisante.
- b) Il y a unanimité sur l'indication à demander le nom du thérapeute.
- c) Programme de formation:  
Il apparaît évident qu'un candidat ayant terminé un programme de formation psychanalytique possède une bonne formation. Toutefois, le comité d'admission se réserve le droit de référer au responsable du programme si besoin.

Les cas litigieux rapportés par le comité d'admission sont les candidats n'ayant aucune attestation d'un programme officiellement reconnu mais dont il faut juger de la formation comme équivalente. La grille d'évaluation des cas de supervision devient un élément primordial et le candidat doit faire l'effort de quantifier le mieux possible les heures de supervision. Ici encore, les membres du comité d'admission se réserve le droit de communiquer avec les superviseurs si besoin.